

Articles et déclarations sur l'accord anglo-russe

Christian Rakovsky

Le 8 août 1924, après quatre mois d'âpres négociations, un accord anglo-russe, comportant un traité général (sur la reconnaissance des dettes et un emprunt en faveur de la Russie) et un traité commercial, fut signé par Christian Rakovsky, président de la délégation soviétique à Londres, et par Ramsay MacDonald, Premier ministre britannique travailliste. Combattu par les milieux réactionnaires britanniques, l'accord ne fut jamais ratifié à cause de l'affaire de la (fausse) «lettre de Zinoviev» forgée et montée en épingle par ces mêmes milieux et qui provoqua la défaite du gouvernement travailliste aux élections législatives. Traductions et notes MIA

Déclaration relative à l'article 14 du traité de commercial anglo-russe

«Russian Information and Review», vol. V, n° 7, samedi 16 août 1924, p.110.

Au moment de la signature du traité commercial entre l'Union des républiques socialistes soviétiques, d'une part, et la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, d'autre part, je suis chargé par le gouvernement de l'Union de faire la déclaration suivante en ce qui concerne l'article 14, paragraphe 1¹ :

Le gouvernement de l'Union maintient son droit de propriété sur tous les navires de l'ancienne marine russe ainsi que sur les navires de la flotte commerciale russe, nationalisés par le décret sur la nationalisation de la flotte commerciale en date du 26 janvier 1918, qui n'ont pas été vendus par le gouvernement soviétique ou avec son consentement.

Le gouvernement de l'Union a eu à plusieurs reprises l'occasion de faire des déclarations similaires à toutes les puissances étrangères, et a protesté dans des notes adressées à leurs gouvernements contre toute forme de transaction commerciale avec ces navires, en présentant les listes complètes de leurs noms.

Le gouvernement de l'Union maintient son droit de réclamer la restitution de ces navires en tant que propriété incontestable des peuples de l'URSS.

¹ Cet article énonce que « *Tous les navires qui, selon la législation de l'une des parties contractantes, sont des navires nationaux sont, aux fins du présent traité, considérés comme des navires de cette partie.* »

Par conséquent, le gouvernement de l'Union ne reconnaîtra jamais comme britanniques les navires trouvés en possession de ressortissants ou de firmes britanniques et les traitera comme la propriété des peuples de l'URSS.

Londres, 8 août 1924

Une interview de Rakowsky à la «Westminster Gazette»

«L'Humanité», 9 août 1924, p. 1

La presse bourgeoise d'aujourd'hui, le Temps en tête, s'efforce de faire croire que le traité anglo-russe signifie un recul de la Russie et une abdication de ses principes, notamment sur le fameux article 10, concernant la nationalisation des biens. Rakowsky, dans une entrevue donnée à la Westminster Gazette, remet les choses au point:

« Il a été décidé, dit Rakowsky, que le deuxième traité prévoira un accord entre les deux gouvernements sur la question des revendications des ex-proprétaires de biens nationalisés, excepté dans le cas où les revendications pourront être liquidées directement par le gouvernement des Soviets.

« Cela signifie, explique Rakowsky, que, d'une part, nous pourrions arriver à des accords individuels et directs avec les propriétaires de propriétés nationalisées et, que, d'autre part, nous arriverons à un accord général avec le gouvernement anglais sur les revendications qui ne pourront pas être liquidées directement, en nous basant sur le rapport d'une Commission qui aura été instituée pour étudier les revendications anglaises.

« Cette Commission sera composée de six membres, trois Anglais et trois Russes qui, au cas où ils n'arriveraient pas à pouvoir rédiger un rapport commun, présenteront deux rapports

« Les accords qui seront faits directement par les Soviets avec des particuliers sont obtenus par des concessions réciproques. Quant à l'accord général, il se bornera à reconnaître les revendications qui pourront être justifiées. »

Les conséquences pratiques de l'accord anglo-russe

«L'Humanité», 12 août 1924, p. 3.

Londres, 11 août. (Humanité.) On continue du côté bourgeois à raconter les plus extravagantes histoires sur la situation créée par le système du traité anglo-russe. Dans de nouvelles déclarations, Rakowsky vient de remettre les choses au point:

« Le nouveau traité prévu par le traité général qui vient d'être signé pourra être conclu avant la fin de l'année, a-t-il déclaré.

« Il est essentiel de rappeler que les deux parties du nouveau traité sont inséparables. La Russie n'obtiendra pas d'emprunt si elle ne règle pas avec ses créanciers : les créanciers ne recevront rien si la Russie n'obtient pas d'emprunt. »

Rakowsky ne cacha pas qu'il y aura des difficultés, mais reste confiant :

« Les créanciers viendront à composition et finiront même par insister pour que le nouveau traité soit signé le plus tôt possible. Déjà, déclare Rakowsky, ils proposent que le montant total des dettes d'avant-guerre que l'on évolue à 40 millions de livres soit ramené à 20 millions. Le Gouvernement des Soviets aurait la faculté dans les 5 ans de régler toutes les demandes par un paiement de 10 millions de livres plus les intérêts de 2,5 %. Si le gouvernement russe ne choisit pas ce genre de règlement, il pourrait après la période de 5 ans payer 2,5 % sur le total de 20 millions de livres. »

Ce fait prouve que les discussions pratiques sont déjà en cours.

« Le règlement avec les anciens propriétaires de biens nationalisés sera facilité par les travaux d'une commission mixte qui examinera les demandes et les rapports des deux gouvernements. Lorsque ce travail sera terminé on connaîtra le montant des demandes sur lesquelles la Russie en vertu du traité doit s'accorder et il sera possible d'entamer avec le gouvernement anglais une discussion sur le montant et les conditions de l'emprunt.

« Le montant de cet emprunt dépendra donc du montant des obligations reconnues par le Gouvernement russe, mais il devra forcément être supérieur à ces obligations et au surplus devra servir à des achats en Angleterre de matériel pour la reconstruction et le développement de l'industrie et de l'agriculture russes. »

« Il est complètement absurde, à dit Rakowsky, de prétendre que le traité qui vient d'être signé n'a rien réglé. Un grand nombre de questions préjudiciables aux bonnes relations entre les deux pays ont été réglées et une quantité de malentendus sont dissipés.

La signification du traité anglo-russe

«Russian Information and Review», vol. V, n°8, 23 août 1924, pp. 115-116.

Je tiens à préciser d'emblée que tout traité entre deux puissances est le résultat d'un compromis, car sa conclusion implique nécessairement de concilier les intérêts des deux parties. Dans notre cas, cette difficulté était encore plus grande puisqu'il s'agissait de concilier les intérêts de deux États ayant des structures sociales différentes.

Nous étions donc confrontés à un problème très complexe. Nous étions bien sûr conscients que la conclusion d'un tel traité serait impossible sans concessions, mais, tout en faisant ces dernières, nous avons très fermement fixé les limites au-delà desquelles nous ne pouvions pas aller. Ces limites étaient déterminées par deux principes fondamentaux : premièrement, nous ne pouvions pas consentir à un accord qui aurait enfreint de quelque manière que ce soit les lois fondamentales de l'Union soviétique

et, deuxièmement, nous ne pouvons pas signer un traité qui aurait imposé des charges nouvelles et insupportables aux masses ouvrières et paysannes de notre pays.

La base financière de l'accord

Quelle est l'essence de cet accord ? Nous acceptons de satisfaire les créances de diverses catégories auprès de notre gouvernement pour un montant et dans des conditions à déterminer par des négociations ultérieures. En contrepartie, le gouvernement britannique accepte de garantir un prêt en notre faveur en Grande-Bretagne. La base financière de l'accord est conçue de telle sorte que ses conditions rendent possible l'exécution des obligations contractées.

On comprend aisément que la garantie d'un prêt par le gouvernement britannique revêt une importance politique et économique considérable. Cette garantie nous permet d'obtenir un prêt dans les meilleures conditions possibles.

Obligations soviétiques

Avant tout, nous assumons l'obligation de satisfaire les créances au titre des dettes d'avant-guerre, dans la mesure où elles ont été conclues en devises étrangères et dans la mesure où elles se trouvent entre les mains de ressortissants britanniques avant la conclusion du traité commercial de mars 1921.

Deuxièmement, nous assumons l'obligation de satisfaire d'autres créances privées liées aux événements de la Révolution, telles que les créances relatives à la confiscation de biens, etc.

Troisièmement, nous assumons l'obligation de parvenir à un accord avec les anciens propriétaires et avec le gouvernement britannique en ce qui concerne la méthode de satisfaction des propriétaires privés qui ont été expropriés et dont les réclamations nous semblent justifiées.

Obligations britanniques

Le gouvernement britannique accepte pour sa part que ces créances ne puissent être satisfaites en leur totalité ; le montant auquel elles doivent être satisfaites et la méthode de satisfaction seront déterminés ultérieurement.

En second lieu, le gouvernement britannique assume l'obligation de garantir la conclusion d'un prêt.

Montants des dettes et du prêt

À titre d'exemple des négociations qui ont eu lieu, je citerai la proposition présentée par un groupe de détenteurs d'obligations britanniques, qui détiennent près de la moitié de l'ensemble des obligations d'emprunt.

Partant de l'hypothèse que le total des dettes d'avant-guerre envers la Grande-Bretagne s'élevait à 400 millions de roubles (l'exactitude de ce chiffre doit être vérifiée), ce groupe a proposé tout d'abord de réduire la somme à 200 millions de roubles, avec un droit supplémentaire de notre part de régler la totalité des obligations pour 100 millions de roubles si nous effectuons ce remboursement dans le courant des cinq prochaines années. Les intérêts à payer seraient dans ce cas de 2,5 %. Si nous ne procédons pas à ce rachat au cours de cette période, l'intérêt de 2,5 % sera alors calculé sur le montant de 200 millions de roubles.

En ce qui concerne le montant du prêt proposé pour être garanti par le gouvernement britannique, son montant dépend tout d'abord du total de nos obligations, et un chiffre de 800 à 400 millions de

roubles a déjà été mentionné dans la presse britannique. En tout état de cause, le total du prêt sera supérieur au total de nos obligations.

Dès le début, nous avons indiqué que le prêt servirait en partie à l'achat de matériel en Grande-Bretagne destiné au rééquipement de notre industrie.

Le montant et les conditions d'octroi du prêt ne pourront être déterminés qu'après qu'un accord aura été conclu sur le montant des indemnités à verser aux différentes catégories de réclamations.

Ces questions doivent être réglées par un second traité qui, selon toute probabilité, ne sera pas conclu avant le mois de novembre de cette année. Compte tenu de ce qui a déjà été dit sur le déroulement de ces quatre mois de négociations, je ne peux m'empêcher de conclure qu'un accord avec les créanciers ne sera pas obtenu très facilement, ni sans difficultés, ni sans des négociations prolongées et sans non plus de nouveaux incidents diplomatiques.

Mais les créanciers sont confrontés à l'alternative suivante : soit ne rien recevoir du tout, soit recevoir ce qu'il nous est possible de donner compte tenu de notre situation financière.

Je ne doute pas qu'ils comprendront aisément que si nous ne recevons pas de prêt, ils ne pourront rien obtenir en retour.

Le traité commercial

Le traité commercial consacre la clause de la nation la plus favorisée à la Grande-Bretagne en ce qui concerne les tarifs commerciaux, de navigation et de douane, à l'exception des tarifs douaniers sur nos frontières orientales. Pour sa part, la Grande-Bretagne nous fait bénéficier de l'« Overseas Trade Act », de 1920 et de l'« Export Credits Scheme ».

Ainsi, il nous est possible, indépendamment de l'emprunt et du règlement de nos dettes, de recevoir de la Grande-Bretagne des crédits à court et à long terme pour nos organismes économiques.

La clause sur la propagande

La clause concernant la propagande n'est qu'un résumé des obligations que nous avons acceptées l'année dernière, avec l'ajout que les deux États, dans l'intérêt du renforcement des relations amicales mutuelles, reconnaissent le droit de chacune des parties contractantes de conserver selon leur propres conceptions leur structure étatique particulière à l'intérieur de leurs propres frontières.

La substance de cette nouvelle clause réside dans le fait qu'elle est mutuelle dans le sens le plus complet du terme.

L'importance politique du traité

L'importance politique du traité peut être parfaitement évaluée par l'expression sans mesure du mécontentement manifesté non seulement par la presse réactionnaire britannique, mais aussi par les milieux conservateurs en France et aux États-Unis.

A contrario, la nouvelle de l'échec des négociations² avait été rapportée avec jubilation par ces mêmes secteurs. Nos ennemis pensaient alors que le moment de notre isolement politique était arrivé et que tous nos efforts pour renforcer notre position internationale resteraient vains.

2 Une rupture était survenue le 5 août, mais les pourparlers ne furent pas suspendus et reprurent presque aussitôt : les traités furent signés le 8 août.

Après la conclusion du traité, notre situation politique est plus forte, non seulement par rapport à la Grande-Bretagne, mais aussi par rapport au reste du monde.

C. G. Rakovsky,
Chargé d'Affaires de l'U.R.S.S. en Grande-Bretagne.

Les traités anglo-russes approuvés au Soviet de Moscou

«L'Humanité», 22 août 1924, p. 3.

Moscou, 21 août. (Rosta.) Aujourd'hui a eu lieu une réunion plénière du Soviet de Moscou, avec la participation des organisations ouvrières. Rakovsky, [Tchitchérine](#) et [Kamenev](#) ont prononcé des discours consacrés au traité anglo-soviétique. Kamenev a signalé le rôle des milieux ouvriers anglais dans la réalisation de l'accord. Il a présenté à l'assemblée Susane Lawrence, membre du parlement anglais, membre exécutif du Parti travailliste, qui été accueillie chaleureusement.

La Russie n'a pas renié à Londres ses principes révolutionnaires

Rakovsky a présenté un rapport circonstancié sur les phases des négociations anglo-soviétiques et sur la teneur du traité général. Les passages de son discours soulignant la position de principe du gouvernement soviétique quant aux conquêtes révolutionnaires, et en particulier en ce qui concerne les dettes, ont été à plusieurs reprises couverts d'applaudissements, surtout quand il déclara :

« Ceux-là se trompent qui supposent que le pouvoir des soviets peut imposer aux multitudes paysannes le paiement des dettes de l'odieux tsarisme. Le pouvoir des soviets, qui s'appuie sur la conscience révolutionnaire des travailleurs de l'U.R.S.S., perdrait sa raison d'être s'il reniait son origine révolutionnaire. »

La Russie reprend son rang de grande puissance

Tchitchérine a dit que le traité équivaut à la reconnaissance internationale de la révolution d'octobre comme base de l'État soviétique. [Lloyd George](#) appelait l'accord commercial de 1921 un armistice ; le traité général constitue la premier traité de paix définitif avec une grande puissance étrangère. Relevant qu'aux termes du traité l'Union des Républiques soviétiques reçoit des avantages plus grands que les sacrifices consentis, Tchitchérine a souligné que les obligations réciproques touchant les dettes, la propriété et l'emprunt constituent un tout indivisible.

Tchitcherine a indiqué que la nécessité d'un accord avec l'U.R.S.S. était dictée aux puissances par une grave crise. La politique consistant à ébranler le régime soviétique à l'intérieur et à « apprivoiser » les bolcheviks par le commerce a échoué. Le traité anglo-soviétique est le résultat de cinq années du duel pacifique de l'U.R.S.S. avec les pays capitalistes. Actuellement, le monde entier assiste au spectacle du relèvement économique et du raffermissement de l'U.R.S.S.

Mme Susan Lawrence a salué le Soviet de Moscou au nom du parti travailliste et a déclaré que le prolétariat anglais a accueilli le traité avec enthousiasme. Elle a exhorté les deux peuples à une étroite collaboration.

La résolution adoptée

La résolution adoptée à l'unanimité par le Soviet de Moscou « constate avec satisfaction que le traité consacre les conquêtes économiques essentielles de la révolution d'octobre, l'annulation des dettes, la nationalisation de la grosse industrie et de la terre ». Il relève que « la contribution active du parti travailliste et des syndicats anglais à la réalisation de l'accord signifie le début d'une collaboration pratique des ouvriers anglais et des travailleurs de l'U.R.S.S.

« En attendant que les organes suprêmes de l'Union examinent le traité avant la ratification, le Soviet de Moscou félicite la délégation soviétique pour la fermeté dont elle a fait preuve en défendant les intérêts de la république soviétique, et exprime la certitude que dans les prochaines négociations les délégués de l'U.R.S.S. montreront la même fermeté en veillant à ce que les concessions consenties pour atteindre l'accord ne dépassent pas l'importance des avantages réels de cet accord pour le développement économique de l'U.R.S.S. ».

Après l'accord anglo-russe: La situation internationale de la Russie soviétique

«L'Humanité», 30 août 1924, p. 3.

Notre camarade Rakovsky, chargé d'affaires de Russie, en Angleterre, rentré hier de Moscou à Londres, a exprimé son étonnement de la campagne entreprise par l'opposition en Angleterre contre le traité russe.

« Ce traité, a-t-il dit, a été très bien accueilli en Russie où on le considère comme ouvrant une ère de relations nouvelles non seulement entre l'Union des Soviets et la Grande-Bretagne, mais encore entre l'Union et tous les États capitalistes ». Il s'est plaint de « l'organisation d'une vendetta en Angleterre contre le traité. Il estime que cette campagne s'explique par le désir de forcer la Russie à abandonner le système socialiste, bien que la conférence de Cannes³ ait posé le principe que chaque État doit respecter les régimes politiques et sociaux des autres États. »

Comme on lui demandait ce que feraient les Soviets si le parlement britannique refusait de ratifier le traité, Rakovsky répondit :

« Notre attitude sera pareille à celle que nous avons maintenue dans le passé. Nous nous attendrons à ce que le prochain parlement britannique comprenne ce que le parlement actuel, ne comprend pas. Mais

3 Du 6 au 13 janvier 1922 à Cannes, le Conseil suprême de l'Entente tint une séance qui décida de convoquer à Gènes une conférence économique et financière. Le Conseil Suprême de l'Entente adopta 6 conditions nécessaires au succès de la conférence dont la première concernait la non-immixtion des États dans les affaires intérieures des autres nations.

j'ose croire que la majorité des membres de la Chambre des Communes votera pour la ratification du traité. Le contraire signifierait le commencement d'une nouvelle crise européenne : il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un traité conclu entre la Grande-Bretagne et la plus grande puissance continentale. »

Parlant de la possibilité d'une reprise des relations normales entre la Russie et d'autres pays d'Europe, Rakovsky déclara :

« Autant qu'on peut juger les intentions du gouvernement français par les déclarations qu'a faites [M. Herriot](#) avant et depuis son arrivée au pouvoir, la reconnaissance de l'Union des Soviets par la France est inévitable. Je pense même que cette reconnaissance aura lieu avant la ratification de notre traité avec l'Angleterre. »

Toutefois, a conclu notre camarade, *« si la finance américaine réussit faire de l'Europe sa vassale, il est à craindre que dès la mise en œuvre du plan Dawes⁴, les États-Unis inaugureront une nouvelle offensive économique de toutes les puissances contre la Russie. »*

4 Plan Dawes, du nom du banquier et homme politique états-unien Charles G. Dawes (1865-1951). Ce plan financier fut adopté par les grandes puissances capitalistes lors de la Conférence de Londres sur la question allemande qui se déroula du 16 juillet au 16 août 1924. Le plan était destiné à garantir le paiement des réparations de guerre par l'Allemagne, tel qu'établi dans le Traité de paix de Versailles. Il rendait l'Allemagne de Weimar financièrement très dépendante des États-Unis et de l'Angleterre.